

FILIERE TABAC**Sommaire**

FILIERE TABAC	1
SOMMAIRE	1
FILIERE TABAC	2
1. DESCRIPTION DE LA FILIERE	2
1.A. Le milieu naturel	2
1.B. Les techniques et les produits	2
1.B.1. Les techniques	2
1.B.2. Les produits	2
1.B.3. Le processus de transformation	3
1.B.3.1. Récolte	3
1.B.3.2. Préparation et mise en pente	3
1.B.3.3. Séchage	3
1.B.3.4. Après séchage	3
1.B.3.5. Conditionnement	4
1.B.3.6. Fabrication de tabac	4
1.C. Les acteurs	4
1.C.1. OFMATA	4
1.C.2. Le groupe IMPERIAL TOBACCO	5
1.C.3. SOCTAM	5
1.C.4. Les planteurs	5
1.D. Transformation et commercialisation	6
1.D.1. Transformation du tabac	6
1.D.2. Vente des cigarettes et des «paraky»	7
1.E. L'économie globale	7
1.E.1. La production	7
1.E.2. La commercialisation	8
1.E.3. Le commerce international	8
1.E.3.1. Exportation	8
1.E.3.2. Importation	8
1.E.4. Les recettes fiscales	9
1.E.4.1. Evolution des importations	9
1.E.4.2. Sur le marché local	9
1.E.5. L'emploi	9
2. ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE	10
2.A. Analyse externe	10
2.B. Analyse interne	10
3. POLITIQUE	11
3.A. Objectifs	11
3.B. Stratégie	11
3.C. Grands axes d'action	11
ANNEXES	12
Abréviations et acronymes	12
Références bibliographiques	12
Répartition des zones de production de tabac à Madagascar	13
Proportion de la production paysannale et industrielle	13
Evolution des importations en volume et en valeur	13

FILIERE TABAC

1. DESCRIPTION DE LA FILIERE

Avant 1969, la filière tabac était gérée par la SEITA dont le rôle était défini par le Décret N° 65-421 réglementant la culture, la fabrication, la circulation des tabacs. Ce rôle a été par suite confié à l'OFMATA créée par Décret N° 69-386 du 06/09/69.

La baisse des cours mondiaux du tabac dans les années 1970 a été à l'origine du premier déclin de la culture de tabac au profit des cultures vivrières. L'OFMATA, sans soutien, s'est vite retrouvé en difficulté. Ce qui l'a obligé en 1989 à rechercher de nouveaux partenaires: participation reprise depuis par le Groupe BOLLORE (actuellement IMPERIAL TOBACCO), agréé par Arrêté interministériel N° 3731/89 du 07/07/89. Ce groupe a mis en place une nouvelle approche de la filière.

1.A. Le milieu naturel

Le tabac est une plante annuelle poussant aussi bien dans les pays tropicaux que dans les pays tempérés. La température optimum pour son développement est de 27°C. La végétation est ralentie au-dessous de 15°C et il y a un risque de brûlure des feuilles au-delà de 30°C.

Le tabac préfère les sols profonds, riches en humus. Les sols alluvionnaires ou baiboho lui conviennent très bien. La culture du tabac à Madagascar se répartit dans 4 zones : Itasy, Hauts-Plateaux Nord et Sud en culture pluviale, Mahajanga et Miandrivazo en culture de décrue. (Cf Tableau 1 en annexe).

1.B. Les techniques et les produits

1.B.1. Les techniques

La production de tabac comprend les étapes suivantes:

- La pépinière : production des jeunes plants ; les semences sont fournies gratuitement par OFMATA pour garantir la pureté variétale.
- La culture au champ : la transplantation des jeunes plants, l'entretien des plantations et la récolte.
- La préparation de la récolte : la récolte des feuilles, le séchage et enfin le manocage ou mise en masse.

A ce stade de la production, les rendements varient de 500 kg/ha à 1500 kg/ha de feuilles sèches à 28% d'humidité (tabac en vert), selon les variétés, les zones et les fumures apportées. Par la suite, les tabacs sont livrés dans les magasins de l'OFMATA et subissent une fermentation afin d'éliminer certains constituants nocifs à la santé et stabiliser le tabac à un taux d'humidité de 13% pour être utilisable par les industriels.

1.B.2. Les produits

Trois gammes de produits sont commercialisés : le tabac de coupe pour cigarettes scaferlati et pipes, les cigarettes et le tabac à chiquer. Selon ces destinations, les variétés utilisées sont :

- Le tabac corsé destiné à la fabrication du tabac à chiquer.
- Le tabac Noir léger utilisé comme base de fabrication des cigarettes dites « goût français » ou caporal ; ce tabac est fabriqué à partir des variétés Missionero et PX-Claro.

- Le tabac clair léger «air-cured» type Burley utilisé comme tabac de base pour la fabrication de cigarettes dites de « goût anglais ».

- Le tabac jaune «flue-cured» utilisé pour la fabrication des cigarettes dites « goût américain ».

1.B.3. Le processus de transformation

Le processus de transformation du tabac vert au produit fini passe par les étapes suivantes:

1.B.3.1. Récolte

Elle peut se faire de deux façons : la cueillette en feuille qui permet de cueillir les feuilles au fur et à mesure de leur maturité et la cueillette en tige qui a l'avantage d'être rapide car elle permet de faire entrer une quantité importante de tabac à la fois.

1.B.3.2. Préparation et mise en pente

- Fanage préalable des feuilles par la mise en tas des feuilles en disposition verticale, la pointe vers le haut.

- Pré-triage des feuilles en vue de constituer des guirlandes homogènes

- Enguirlandage des feuilles qui consiste à enfiler les feuilles sur une ficelle ou du raphia par lot de 30 à 40 feuilles

- Mise en pente qui consiste à installer les guirlandes sur des étendages (fil de fer) fixés d'un bout à l'autre du séchoir composant en hauteur des travées sur plusieurs plans de pente.

1.B.3.3. Séchage

Deux méthodes réparties en quatre catégories sont utilisées :

- Séchage à l'air naturel

- en séchoir ou *air curing* ;

- à l'air libre au soleil ou *sun curing*.

- Séchage à la chaleur artificielle

- séchage au feu direct ou *fire curing* ;

- séchage à feu indirect ou *flue curing*.

A Madagascar, la méthode *air curing* est utilisée pour les tabacs corsés, noirs et clairs. Le séchoir peut être constitué d'abris rudimentaires ou de hangars. La ventilation est assurée par des ouvertures dans les faces latérales; la méthode *flue curing* est utilisée pour la variété Virginie. Le séchoir est, dans ce cas, constitué d'une bâtisse en maçonnerie de brique munie d'un ou de deux foyers se prolongeant à l'intérieur du séchoir par des tuyaux dans lesquels passe l'air chaud. La ventilation est constituée d'ouvertures à la base du four qui peuvent être réglées selon les besoins.

Le séchage est d'une importance capitale pour l'obtention de tabac de qualité. Le jaunissement des feuilles est favorisé par une humidité de l'air comprise entre 70 et 90% et une ventilation réduite au début de l'opération. Dès l'apparition de la couleur brune, la ventilation doit être augmentée progressivement pour favoriser la dessiccation permettant d'obtenir une coloration uniforme des feuilles.

1.B.3.4. Après séchage

- Détente et mise en masse d'attente. A ce stade, le tabac est dit vert.

- Triage des feuilles selon l'état physique, la longueur et la couleur.

- Manocage qui consiste à rassembler les feuilles par groupe de 25 à 30 pour constituer les manques.

- Confection des ballotins qui sont constitués de manques de même catégorie.

1.B.3.5. Conditionnement

C'est une opération qui consiste à faire fermenter les manques en vue de développer les qualités physico-chimiques des tabacs, les stabiliser et permettre une meilleure conservation tout en gardant leur qualité. 4 procédés de fermentation existent : (i) fermentation naturelle à forte température (50-60°C) appliquée au tabac séché à l'air libre, (ii) fermentation artificielle également à forte température 50-60°C mais dans des chambres chaudes à très forte humidité relative, (iii) fermentation naturelle en balles en magasins à faible température 35-45°C, (iv) fermentation par « redrying » ou « proctoration » appliquée au *flue cured* ou au *sun cured*.

1.B.3.6. Fabrication de tabac

Les manufactures fabriquent des tabacs à partir des mélanges de variétés variées. Ces mélanges doivent être homogènes et aussi constants que possible. On distingue généralement: (i) les mélanges de tabacs noirs, (ii) les mélanges de tabacs orientaux, (iii) les mélanges de tabac à goût anglais, et (iv) les mélange de tabacs à goût américain.

Ces mélanges comportent de tabacs de base qui fournissent les qualités particulières et des tabacs de remplissage qui brûlent bien et qui sont intéressants par leur prix de revient.

1.C. Les acteurs

1.C.1. OFMATA

Acteur principal de la filière, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) respectivement sous tutelle technique du MAEP, et financière du Ministère de l'Economie, des Finances, et du Budget . Son décret de création lui confère les tâches suivantes :

- assurer l'encadrement technique des paysans, ainsi que le développement (améliorations techniques, application des résultats de la recherche, recherche et essais variétaux...) et la fourniture de graines sélectionnées,

- acheter en vert et traiter tous les tabacs de la culture familiale,

- assurer en exclusivité l'approvisionnement des manufactures en tabac en vert,

- vendre ou faire vendre à l'extérieur les tabacs excédentaires sur le marché intérieur,

- assurer en exclusivité toutes les participations financières et l'administration des intérêts de la puissance publique dans les sociétés de capitaux du secteur (fabrication de produits tabacoles, exportation),

- déterminer les contingents de production, délivrer des permis de culture, contrôler la production,

- administrer et gérer la CRACT. Cette caisse a été créée par le Décret N° 65-055 du 23 février 1965 et alimentée par une taxe de 5% de la valeur de production après agréage valorisée au prix de référence des producteurs industriels, et payée par les manufacturiers. A cette taxe, l'Etat doit normalement ajouter une contribution de 50%, ce qui porte l'alimentation de la caisse à 7,5% de la valeur de la production.

En réalité, OFMATA, en raison de sa situation financière, n'assure ni encadrement des planteurs, ni crédit, ni fourniture d'intrants. Sa prestation se borne à la distribution de cartes

de planteurs, la fourniture à titre gracieux des semences sélectionnées pour s'assurer de la qualité de la production et l'achat du tabac en vert.

Pour assurer son rôle de promoteur de la production de tabac tant en quantité qu'en qualité, OFMATA dispose :

- de laboratoires de test de germination des graines,
- d'un département de recherche pour la mise au point ou l'amélioration des techniques culturales (sélection des variétés, fertilisation, pesticides..).

OFMATA achète le tabac à des prix fixés avant chaque campagne (ces prix sont les mêmes pour chaque variété sur toute l'étendue du territoire national) et assure la production du tabac en sec pour le tabac corsé.

1.C.2. Le groupe IMPERIAL TOBACCO

En 1987, à la suite d'une crise du marché du tabac, l'Etat a approché le Groupe Bolloré. En avril 2001, Bolloré a cédé ses parts dans la holding CORALMA au groupe britannique IMPERIAL TOBACCO. Agréé par Arrêté interministériel N°3731/89 du 07 juillet 1989, IMPERIAL TOBACCO regroupe 4 sociétés couvrant les segments clés de la filière : SOCTAM, SITAM, SACIMEM et PROMODIM.

1.C.3. SOCTAM

Par la convention du 12 décembre 1989 passée avec l'OFMATA, la SOCTAM du groupe IMPERIAL TOBACCO a obtenu une dérogation pour l'encadrement direct de la culture du tabac dans des zones bien définies. Cette convention place l'activité de SOCTAM sous le contrôle d'OFMATA. Chaque année, SOCTAM doit soumettre son plan de culture à l'approbation d'OFMATA. Les tabacs produits sont soumis à agréage conjoint par OFMATA et SOCTAM. OFMATA doit être systématiquement informé de toute opération d'export. La convention OFMATA-SOCTAM expire en 2004.

SOCTAM assure l'encadrement, le crédit, la fourniture d'intrants aux paysans encadrés, et s'assure du respect des normes de production et des dispositions des contrats passés avec les producteurs. Par ailleurs, les contrats prévoient pour les paysans encadrés l'obligation de 25 ares de reboisement en eucalyptus pour chaque ha cultivé en tabac, afin de compenser la consommation de bois utilisé pour le séchage du tabac dit « flue cured ».

En plus de son activité d'encadrement des planteurs, SOCTAM pratique des plantations en régie mobilisant 235 agents permanents et 4100 saisonniers. La production totale (cultures paysannes et en régie) sont les suivantes : Mampikony 1 160 t en 2003, Bevilany 900 t en 2003, Miandrivazo 390 t en 2003.

1.C.4. Les planteurs

- les planteurs familiaux de OFMATA varient de 20 000 à 30 000 selon les années; en 2003, ils sont répartis dans 5 zones de cultures.

Tableau 1 : Répartition des planteurs par zone de culture

ZONES	LOCALITES	Effectif PLANTEURS	SURFACES (ha)	
			Tanety	Baiboho
NORD	Mahajanga, Sofia, Betsiboka	11 050	0	905
EST	Ambatondrazaka	2 240	150	50
CENTRE	Anjozorobe, Ambatolampy	1 100	50	40
OUEST	Analavory, Ampefy Soavinandriana	2 650	493	0
SUD	Ambositra, Ambovombe Malaimbandy	4 620	114	545
	TOTAL	21 660	807	1 540

Source : OFMATA 2003.

Les planteurs disposent de petites surfaces de 10 ares en moyenne avec une production de 500 kg-1 t/ha. Toutes les variétés sont cultivées mais la variété CORSE domine.

- Les planteurs de SOCTAM sont composés de 700 planteurs associés ou «planteurs semi-industriels» partenaires de SOCTAM cultivant environ 1 200 ha avec des rendements moyens de 0,8 t/ha. Ces planteurs sont répartis dans Mampikony, Bevilany et Miandrivazo.

1.D. Transformation et commercialisation

1.D.1. Transformation du tabac

Elle est assurée par :

- Une vingtaine de manufacturiers de tabac à chiquer ou «paraky».
- La SITAM traite les tabacs blonds pour les rendre commercialisables à l'exportation. Elle emploie 30 salariés permanents et 40 temporaires dans l'usine de Mahajanga.
- La SACIMEM du groupe IMPERIAL TOBACCO et FOCUS du groupe SIPROMAD, pour la fabrication des cigarettes.

La SACIMEM dispose d'une usine à Antsirabe, emploie 215 salariés et assure la fabrication des cigarettes à 85% de tabacs locaux. Elle produit environ 2,6 milliards de cigarettes par an, soit 130 millions de paquets de 20 cigarettes. Les principales marques fabriquées par SACIMEM sont Boston, Good Look, et Gauloises Bleues.

FOCUS, société concurrente de SACIMEM, fabrique des cigarettes à partir de tabac semi-fini importé de l'Inde (environ 50 t/an marque APACHE) et s'approvisionne maintenant en tabac en sec auprès d'OFMATA.

La SIPROMAD s'oriente actuellement vers la production de cigarettes à partir de tabac fourni par OFMATA, et cherche à développer la production locale de tabac en vue de l'exportation en feuilles, sous forme de scaferlati, ou en cigarettes.

- Les manufactures de « paraky ». Il existe¹ actuellement une vingtaine de manufactures de *paraky* à Madagascar dont 6 sociétés créées avant l'indépendance dont les sociétés Ambaniandro en 1938 pour la fabrication de paraky AMBANIANDRO ; Ratovondriaka Andriatsitohaina en 1941 pour la fabrication du paraky TSY LEFY, la Manufacture Kisodrazana en 1943 pour la fabrication du paraky TSARASAOTRA.

¹ Liste fournie par INSTAT. Service du Répertoire National des Etablissements.

La quantité¹ de tabac achetée par ces sociétés auprès de OFMATA a évolué de 735 220 tonnes en 2001 à 893 350 tonnes en 2002 et 479 360 tonnes en 2003. La confrontation de la liste des sociétés s'approvisionnant chez OFMATA et celle de l'INSTAT montre qu'il existe des manufactures qui s'approvisionnent en tabac chez d'autres fournisseurs. Ceci conforte l'existence d'un marché parallèle florissant du tabac à chiquer.

1.D.2. Vente des cigarettes et des «paraky»

Elle est respectivement assurée par PROMODIM du groupe IMPERIAL TOBACCO, pour les cigarettes, et par les manufacturiers et les revendeurs pour le paraky.

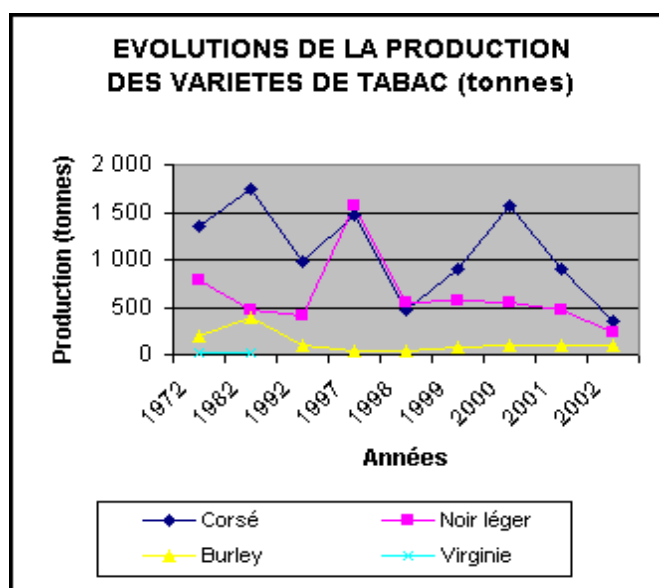
La PROMODIM vend les cigarettes aux grossistes taxes comprises, et joue donc le rôle d'important percepteur de taxes, simplifiant de beaucoup le travail de l'Etat. PROMODIM dispose d'un réseau de distribution couvrant 18 villes de Madagascar.

A côté de la production nationale et des cigarettes importées légalement, on trouve sur le marché des cigarettes de contrebande et aussi des contrefaçons. Ce marché parallèle est estimé à 50-100 t/an.²

1.E. L'économie globale

1.E.1. La production

La production de tabac de l'OFMATA n'a cessé de diminuer depuis 20 ans, passant de 2 625 tonnes en 1982 à 1 484 tonnes en 2001, soit une régression de près de 43%. La campagne 2002 n'a pas été bonne : une production de 679 tonnes sur 1891 ha.



Sources : OFMATA, la filière tabac à Madagascar.

Les chiffres d'affaire de OFMATA ont été :

- En 2001 de 9 727 524 617 FMG.
- En 2002 de 9 029 705 339 FMG.

¹ Sources OFMATA.

² Note UPDR.

- En 2003 de 9 332 313 376 FMG.
- La production de SOCTAM toutes variétés confondues a augmenté, passant de 1 785 tonnes en 1999 à 2 407 tonnes en 2002.¹

1.E.2. La commercialisation

Tableau 2 : Evolution des prix de tabac²

ANNEES	1997/98		1998/99		1999/00		2000/01	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
Variétés								
Missionero	2500	5625	2580	5625	2835	5625	3375	6759
Corsé	3080	5997	3080	5997	3390	6417	4170	6782
Burley	3356	6028	3356	6466	3356	7098	4380	

Sources : Fiche Tabac UPDR

OFMATA s'efforce de payer au comptant ses producteurs. C'est à ce niveau que l'on rencontre les problèmes les plus graves, surtout pour le tabac Corsé, en raison des difficultés financières d'OFMATA. Ce tabac fait l'objet d'un marché parallèle très florissant. A chaque défaut de paiement par OFMATA, le paysan vend sa production sur le marché parallèle.

Le marché parallèle est très difficile de réprimer ; il a probablement des effets très dommageables en matière de santé publique. Il est le fait de planteurs non autorisés et de fournitures occultes par des planteurs autorisés. On y trouve des tabacs artisanaux de qualité incontrôlée, et sans doute plus nocifs que les qualités industrielles. Il représente environ 50% du marché total, et paie comptant le double du prix accordé par OFMATA.

1.E.3. Le commerce international

1.E.3.1. Exportation

Madagascar exporte très peu de tabac. Les informations disponibles montrent que pour OFMATA l'exportation de tabac brut était de 87 t en 1997, 40 t en 1999. Arrêt des exportations depuis 2000³. Pour SOCTAM, l'exportation a baissé de 80 t en 1999 à 6 t en 2002. Les pays destinataires sont la France, les Etats-Unis, l'Egypte et la Mauritanie.

1.E.3.2. Importation

La fabrication de cigarettes est à base de mélanges de tabacs de diverses origines : on utilise couramment 10 à 18 variétés ou grades différents dans un mélange. Cela explique le recours au marché mondial, notamment en qualités aromatiques. Madagascar importe 70 à 80 t de tabacs d'orient et 100 à 150 t de tabacs aromatiques de Virginie. Les importations de cigarettes étrangères représentent environ 30 t/an (Cf. Tableau 3 en annexe).

L'évolution de l'importation de cigarettes et d'intrants pour les manufactures est tracée dans le graphique ci-après. On constate que la valeur de ces importations s'est stabilisée depuis environ cinq ans (à part une pointe en 2002), alors que le tonnage diminue sur la même période. On peut en déduire que la valeur unitaire des importations a augmenté et qu'il y a diminution de la part des déchets et des tabacs non écôtés dans les intrants pour cigarettes, et substitution d'importations par la production locale. Il y a aussi diminution de moitié des volumes d'importations des intrants pour cigarettes depuis 1998.(Cf. Tableau 3 en annexe).

¹ Source : SOCTAM.

² NB : Achat des tabacs en vert ; Vente des tabacs en sec pour les manufactures.

³ Selon INSTAT

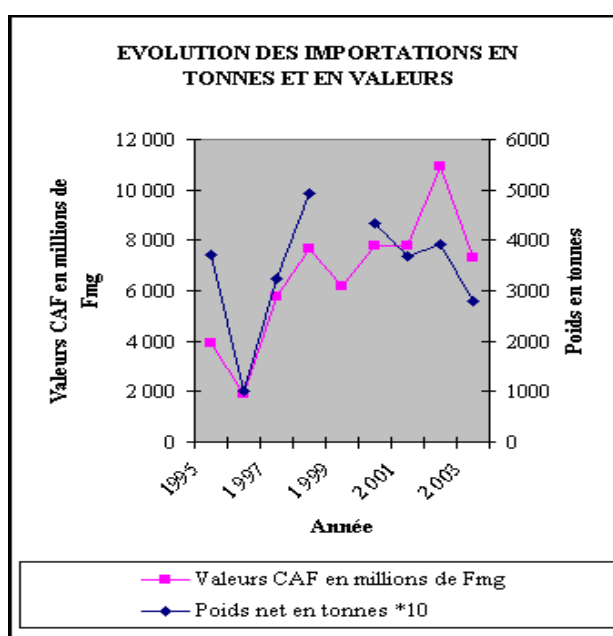
En 1988, Madagascar a produit environ 300 t de tabac blond et importé 1 200 tonnes. L'objectif fixé à l'époque était d'arriver à l'autosuffisance du pays en production tabacole. Cet objectif est maintenant atteint (arrêt des importations de tabacs Virginie et Burley depuis 10 ans, à l'exception des tabacs aromatiques). IMPERIAL TOBACCO se prépare donc à aborder les marchés d'export, après avoir constitué un stock de produits exportables, en améliorant la qualité des tabacs produits et en cherchant à en baisser les prix de revient.

1.E.4. Les recettes fiscales

La filière tabac constitue une importante source de revenus pour l'Etat à travers la perception des taxes diverses.

1.E.4.1. Evolution des importations

En 2003, les droits de douane et taxes d'importation ont rapporté à l'Etat environ 3 milliards FMG. La politique de taxation de l'importation du tabac montre une volonté de favoriser la fabrication de cigarettes à partir de tabacs produits localement.



Source : Note Tabac . UPDR. MAEP

1.E.4.2. Sur le marché local

La TVA s'applique sur le prix usine ou le prix CAF augmenté des diverses taxes ci-dessus.

En 2003, la vente de cigarettes par PROMODIM a procuré à l'Etat des recettes fiscales voisines de 300 milliards FMG, soit près de 10% des recettes fiscales annuelles de l'Etat. Le chiffre d'affaires prévisionnel 2004 de PROMODIM est de 231 milliards FMG.¹

1.E.5. L'emploi

La filière tabac crée des emplois.

- OFMATA emploie 300 salariés permanents, des milliers de saisonniers par campagne et fait vivre 30 000 planteurs familiaux.

- SOCTAM emploie annuellement pour ses plantations en régie 235 salariés, 4 100 saisonniers, et travaille en partenariat avec 700 planteurs associés ou « planteurs semi-

¹ Document de travail. UPDR. MAEP.

industriels » (PSI). Ces planteurs cultivent entre 2 à 10 ha et font appel à la main-d'œuvre locale. Ils obtiennent des niveaux de revenus intéressants en zone rurale : environ 10 M.FMG par an pour 2 ha cultivés.

- SITAM emploie 30 salariés permanents et 40 temporaires à Mahajanga.
- SACIMEM emploie 215 salariés à Antsirabe.
- PROMODIM dispose d'un réseau de distribution couvrant 18 villes.

2. ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE

Outre les problèmes climatiques (fréquence des inondations, des crues et sécheresse) et la concurrence des cultures plus rémunératrices (haricots), le déclin de la culture tabacole encadrée par OFMATA, notamment pour la variété Corsé est dû au paiement tardif des paysans et à des problèmes d'ordre technique.

Par ailleurs, les difficultés du Zimbabwe liées à une réforme agraire problématique ont fait chuter sa production de 300 000 t à 80 000 t/an : une opportunité à saisir pour Madagascar. Des opérateurs, notamment chinois¹, cherchent à développer des productions pour exporter.

2.A. Analyse externe

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Chute durable de la production au Zimbabwe incitant l'intérêt de certains investisseurs pour Madagascar comme terre de production de tabac pour l'exportation. • Possibilité d'exportation de cigarettes malgaches grâce au groupe Imperial Tobacco, et à terme par d'autres opérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence à la production nationale par l'importation de produits finis ou semi-finis. • Existence d'industriels n'ayant pas d'objectifs d'intégration de la production amont. • Risque de démantèlement du système actuel dans le cadre du COMESA, si Madagascar ne veille pas aux intérêts de sa filière tabacole. • Concurrence déloyale par la contrebande et la contrefaçon.

2.B. Analyse interne

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Politique fiscale permettant un développement normal du marché local des cigarettes. • Apparition de planteurs malgaches professionnels de production de tabac blond et tournés vers le marché. • Capacité de l'usine SITAM à produire des tabacs exportables, aux normes internationales. • Potentialités en superficie et en main-d'œuvre pour l'extension des cultures. Seulement 60% du potentiel actuel est exploité. • Existence du CRACT pour la promotion de la culture du tabac à condition que l'approvisionnement se fasse convenablement. • Participation récente des forces de l'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de OFMATA à assurer son rôle de régulateur de la production. • Insuffisance probable du dispositif de contrôle des manufacturiers de <i>paraky</i> par l'Administration fiscale. • Existence d'un marché parallèle des tabacs corsés beaucoup trop vaste, constituant une menace pour la santé publique et une source d'évasion fiscale. • -Paysans encadrés par OFMATA insuffisamment professionnels, manquant d'assistance et de moyens (intrants et matériels agricoles, séchoir). • Vétusté des moyens et matériels auprès des services d'encadrement de OFMATA. • Problème de trésorerie au niveau de l'OFMATA pour le paiement au comptant des produits aux producteurs. • Mauvaise qualité des routes d'accès aux sites de

¹ L'Administrateur d'OFMATA signale un projet chinois de production de 10 000 t/an. Une entreprise française serait également intéressée par un projet du même genre.

<p>dans la lutte contre les fraudes (gendarmerie, police, ...).</p>	<p>production (cas pour SOCTAM).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occupation illicite des terres de SOCTAM. • Sécurité précaire : vols, vandalismes
--	---

3. POLITIQUE

Le nouvel administrateur délégué a défini une politique de redressement de l'OFMATA et de la filière.

3.A. Objectifs

- Redressement interne de l'OFMATA.
- Assainissement de la commercialisation du tabac.
- Promotion de la production et de la qualité.

3.B. Stratégie

- Amélioration de la gestion de l'OFMATA.
- Eradication des marchés parallèles.
- Ouverture aux opérateurs privés.

3.C. Grands axes d'action

- Réduction des dépenses (suppression de certains postes, compression du personnel, suppression de certains avantages...).
- Amélioration du cadre de travail (mise en place de matériel informatique, mise en place d'un réseau téléphonique, réhabilitation de voiture de tournées...).
- Regain de la confiance des planteurs (paiement des arriérés d'achats de tabacs¹, effort de paiement au comptant des achats de tabacs en cours).
- Recouvrement des créances (achat à crédit accordé seulement à titre exceptionnel à des clients bien déterminés et sous réserve de l'application d'agios de paiement, calculés sur la base de 17,5%/an).
- Lutte contre les fraudes (analyse de la situation actuelle sur le tabac Corsé; renforcement de la collaboration avec les forces de l'ordre, les autorités administratives ; un seul point de vente à Ambatolampy pour solutionner l'enclavement de certaines régions et aussi éviter les contacts directs des fabricants avec les producteurs).
- Actualisation des règles de partenariat (mettre tous les opérateurs sur le même pied d'égalité, révision des accords passés avec SOCTAM, rédaction d'une convention type, valable pour tous les opérateurs...).

¹ La situation au 13/02/04 fournie par OFMATA montre que le total des arriérés s'élève à 6 633 824 975 FMG dont 6 415 842 075 payé au 13/02/04. Le reliquat de 217 982 900 FMG correspond donc aux achats de la campagne 2004.

ANNEXES

Abréviations et acronymes

CRACT	Caisse de Reconversion et d'Amélioration de la Culture du Tabac.
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.
OFMATA	Office Malgache des Tabacs.
PROMODIM	Société de Promotion et de Distribution de Madagascar.
PSI	Planteurs Semi-Industriels.
SACIMEM	Société Anonyme des Cigarettes Mélia de Madagascar.
SEITA	Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes.
SITAM	Société Industrielle de Tabac Malgache.
SOCTAM	Société de Culture de Tabac de Madagascar.
TVA	Taxe à la Valeur ajoutée.

Références bibliographiques

Mémento de l'agronome.

OFMATA. Rapports annuels.

Annuaire Agricoles 1993-2002.

OFMATA. La filière tabac à Madagascar. 2003.

UPDR-MAEP. Document de travail. Etude rapide de la filière tabac. 2004.

Répartition des zones de production de tabac à Madagascar

Zones de culture	Variétés	Secteurs	Nombre de section
ITASY	Missionero et PX-Claro	Ampefy	5
		Analavory	3
		Soavinandriaa	4
	Corsé	Mananasy	2
Hauts-Plateaux nord et sud	Corsé	Ambovombe	2
		Ambalavao	7
		Ambositra	4
		Anjozorobe	4
		Ambatondrazaka	3
		Ambatolampy	1
	Missionero et PX-Claro	Ambatondrazaka	3
		Ambatolampy	2
Mahajanga	Corsé	Maevatanana	4
		Ambato-Boeny	3
		Port Bergé-1	6
		Port Bergé-2	3
		Leanja	3
		Antsohihy	4
Miandrivazo	Corsé	Begidro	5
	Burley	Malaimbandy	2

Source : La filière tabac à Madagascar. OFMATA.

Proportion de la production paysannale et industrielle

Production tonnes	1998	1999	2000	2001	2002
Paysans	1071	1548	2206	1494	
Industriels	1803	1641	1628	1827	
Total	2874	3189	3834	3321	
% Paysan	37,3	48,5	57,5	45,0	47,8
% industriel	62,7	51,5	42,5	55,0	52,2

Sources : OFMATA et MAEP.

Evolution des importations en volume et en valeur

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Intrants pour cigarettes (t)	351	83	305	464		409	350	387	244
Cigares et cigarettes (t)	19	18	20	30		25	18	4	36
Poids total (t)	370	101	325	494		434	368	391	280
Valeurs CAF (millions FMG)	3 939	1 898	5 773	7 663	6 167	7 769	7 780	10 915	7 317

Source : Note Tabac . UPDR. MAEP.